

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1376 (Rect)

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 27 SEPTIES

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« services de paiement, cette activité »

les mots :

« en services de paiement, elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.